



Toulennne

Informations

 facebook.com/mairie.toulennne/  www.mairie-toulennne.fr

N° 246 - Novembre 2024

Edito

La commune de Preignac adhère au syndicat intercommunal d'assainissement de Fargues, Langon, Toulennne.

La loi NOTRe adoptée en 2015 prévoit le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2026. La loi 3 DS du 22 février 2022 précise que les syndicats inclus en totalité dans le périmètre d'une communauté de communes perdent leur autonomie de gestion.

Le syndicat de l'eau de Barsac, Preignac, Toulennne, est situé sur deux CdC Convergences Garonne pour Barsac et Preignac et Sud-Gironde pour Toulennne. Il garde donc son autonomie de gestion.

En revanche, **le syndicat d'assainissement de Fargues, Langon, Toulennne** est inclus dans le territoire de la CdC du Sud-Gironde. C'est pourquoi, afin de conserver la maîtrise de la gestion en régie, la commune de Preignac et le SIA de Fargues, Langon et Toulennne ont décidé de se rapprocher pour former un nouveau syndicat comprenant 4 communes dont le périmètre sera assis sur 2 CDC. Ainsi, le nouveau syndicat pourra conserver son autonomie de gestion publique de l'assainissement. L'adhésion de Preignac sera effective le 1^{er} janvier 2025. À compter de cette date, le syndicat assurera sa mission de service public au profit des abonnés des 4 communes. Les tarifs de Preignac étant légèrement supérieurs à ceux du SIA-FLT, ils seront harmonisés progressivement jusqu'en 2030.

L'existence dans le Sud-Gironde de syndicats intercommunaux en régie directe est le fruit d'une volonté politique forte des élus locaux et de leur engagement quotidien pour assurer une gestion au plus près des intérêts collectifs des habitants. Le haut niveau d'investissement réalisé chaque année a permis de faire évoluer ces structures en permanence, afin de les adapter aux exigences d'une gestion moderne de la production/distribution de l'eau potable et de la collecte/traitement des eaux usées.

Les investissements lourds réalisés ces dernières années par le syndicat d'assainissement ont contribué à développer des installations de gestion de l'eau et de l'assainissement répondant aux exigences environnementales, aux besoins des générations futures et à l'évolution démographique du territoire. Concernant

l'eau potable, des investissements sont en cours pour remplacer des branchements à Preignac et un projet de création d'un nouveau forage à Toulennne a été engagé.

Ces syndicats intercommunaux font partie du patrimoine collectif des communes du secteur Langonnais et de leurs habitants. Le SIA-FLT a été créé en 1975 à l'initiative de Claude Gaubert, ancien Maire de Toulennne. L'adhésion de Preignac constitue un événement historique pour ce syndicat qui a fonctionné à trois communes depuis sa création. Cette adhésion est une opération gagnant-gagnant pour le SIA-FLT et pour Preignac qui vont conserver leur fonctionnement en régie dans l'intérêt des abonnés. Cette forme de gestion exclut la réalisation de profits sur la vente d'eau et d'assainissement. Elle permet de réaliser des investissements tout en maintenant des tarifs parmi les moins élevés du département.

Bernard Lamarque,
*Président du syndicat d'assainissement de Fargues
Langon Toulennne et du syndicat des eaux de Barsac,
Preignac Toulennne*

Commémoration du 11 novembre

Le Maire, le Conseil Municipal, le Comité du Souvenir invitent la population de Toulennne, les anciens combattants, les enfants des écoles, les sociétés et associations de la commune à venir se recueillir devant le monument aux morts pour honorer la mémoire de ceux qui ont défendu la patrie et sont morts pour la France. La commémoration débutera à 10h30.

Le traditionnel vin d'honneur suivra.





Urbanisme - Permis de démolir

Instauration du permis de démolir

Il s'agit pour la commune de conserver sa faculté d'appréciation sur l'opportunité de démolir des constructions ou de les conserver (intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel pour la commune).

Le permis de démolir continue de figurer comme une autorisation accessoire dans un permis de construire ou d'aménager.

Les autorisations d'urbanisme sont accessibles par le guichet numérique mis à disposition par la CdC Sud Gironde : <https://www.cdcsudgironde.fr/index.php/urbanisme-habitat>.



Horaires d'ouverture de la mairie



Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h15 à 17h.

Jeudi : Fermé au public. - Samedi : Fermé.

Si vous avez besoin de joindre pendant le week-end un élu suite à un problème sur la commune, veuillez contacter le numéro suivant : 05 56 63 48 39. Votre appel sera transféré directement sur le portable de l'élu de permanence. Nous vous remercions d'utiliser celui-ci à bon escient. En cas d'indisponibilité momentanée de ce dernier, vous êtes invité(e) à laisser votre numéro de téléphone pour être rappelé(e). Merci de votre compréhension.

Collecte

La mairie de Toulouse met à disposition des cartons de récupération

- **de cartouches d'encre** pour l'entreprise Printerre. Celle-ci travaille avec des personnes handicapées pour retraiter en France des cartouches d'encre, participant ainsi à l'accroissement des comportements vertueux en terme d'écologie, et du fait qu'une partie de l'argent récolté par cette entreprise dans le cadre de ce recyclage des cartouches est reversé à l'association du Rire Médecin.

- **de bouchons en liège** au profit de la recherche contre le cancer.

- **de piles** au profit du Téléthon.



Le Parcours de citoyenneté : Le recensement obligatoire 4^{ème} période 2024



Tous les jeunes Français, garçons et filles, nés en **OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2008** doivent se faire recenser à compter du **1^{er} jour anniversaire de leurs 16 ans** à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera alors remise. Se munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Permanences

Urbanisme : Le mercredi après-midi sur rendez-vous - Mairie

CCAS : Le lundi de 14h à 17h sur rendez-vous - Mairie

ADIL33 : Information sur le logement. 05 57 10 59 43 afin de convenir d'un rendez-vous avec un conseiller en télétravail, soit en envoyant un courrier électronique sur la messagerie : contact@adil33.com. Informations sur www.adil33.org. Permanence à Toulouse le **8 et 22 novembre 2024**.

CAUE : Conseil en architecture et environnement «Construire, agrandir, restaurer, aménager». Sur rendez-vous, au 05 40 34 50 01 - 26 rue Maubec à Langon, Service des ADS de la CdC Sud Gironde.

Conseillers départementaux : **Isabelle Dexpert - Jean-Luc Gleyze**. Pour prendre rendez-vous, merci de contacter Madame Isabelle Savasta au 05 56 99 33 33.

Ma commune, Ma Santé : Uniquement sur rendez-vous au 05 64 10 00 48 avec M. Franck JORIGNE. Permanence le **21 octobre 2024**, sur rendez-vous auprès de la mairie 05 56 63 48 39.



Vos Services

Sous-Préfecture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h3.

Mercredi : Fermé au public.

Sictom : Horaires du centre de recyclage de Langon : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h et le samedi : 9h-17h.

Ramassage des Ordures Ménagères : Mardi matin (excepté jours fériés).

Ramassage des Déchets Verts : **Mardi matin, tous les 15 jours, semaine paire.**

Ramassage des emballages, papiers : **Vendredi matin, tous les 15 jours, suivant son secteur semaine paire ou impaire.**

La Poste : **Lundi au vendredi : de 14h à 16h30**

Samedi : Fermé.

État Civil

Nous adressons nos félicitations à Coralie ESTEVES et William FOURNIER qui se sont unis le 28 septembre.

Vous désirez faire paraître dans votre bulletin municipal un avis de naissance, de mariage ou de décès. Veuillez contacter la mairie au 05 56 63 48 39 ou envoyer un courriel à accueil@mairie-toulouse.fr

Bulletin d'information de TOULENNE.

Directeur de la Publication : Christian DAIRE, Maire. Mise en page,

Imprimerie : Sauternes Impression.

Photos : Mairie.

Site : www.mairie-toulouse.fr



Ateliers de la Parentalité



L'Udaf33 organise des ateliers parentalité tout au long de l'année à la Maison des Familles de Langon. Il reste quelques places pour ceux ayant lieu en novembre et décembre :

Je signe avec bébé

--> Lundi 4 novembre
(de 15h à 16h30)

Massage de bébé

--> Vendredi 8 novembre
(de 10h à 11h30)

Massage de bébé

--> Lundis 18 et 25 novembre,
6 décembre
(de 10h à 11h30)

Motricité éveil

--> Vendredi 29 novembre
(de 10h à 11h30)

Je signe avec bébé

--> Lundi 2 décembre
(de 15h à 16h30)

Portage

--> Lundi 9 décembre
(de 10h à 11h30)

Motricité éveil

--> Vendredi 13 décembre
(de 10h à 11h30)

Massage de bébé

--> Lundi 16 décembre
(de 10h à 11h30)

Udaf Gironde
UNIS POUR LES FAMILLES

Maison des Familles du Sud Gironde

T'ES PARENT

LES LUNDIS & VENDREDIS SUR INSCRIPTION

07 85 66 35 03
INSTITUTION@UDAF33.FR
UDAF33.FR

EN PARTENARIAT AVEC:

Gratuit !

- INITIATION MASSAGE BÉBÉ
- INITIATION AU PORTAGE DE BÉBÉ
- "JE SIGNE AVEC BÉBÉ"
- ATELIER MOTRICITÉ ÉVEIL

Yoga du Rire

L'Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires (ASEPT) de la Gironde œuvre à la prévention santé des seniors pour le compte des régimes de retraite.

Laissez le rire vous aider à améliorer votre bien-être !

Des conseils et techniques pour faire du rire un outil moteur pour l'amélioration de votre santé.

Appréhender le concept du Yoga du RIRE, son évolution, ses bienfaits sur la santé.

Éveil du corps et respiration, Rire, Méditation du Rire, Relaxation guidée.

L'atelier Yoga du rire vous attend les mardis à partir du 21 janvier, de 14h30 à 15h45, selon le calendrier suivant à l'Espace Culturel :

- les mardis 21 et 28 janvier
- les mardis 4, 11 et 18 février
- les mardis 4, 11 et 18 mars

Ces séances seront animées par Mathieu TRUFFART.



Violences faites aux femmes

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD GIRONDE
ORGANISE

ENSEMBLE CONTRE LES VIOLENCES

QU'ELLES SOIENT SEXISTES ET SEXUELLES, FAITES AUX FEMMES OU INTRAFAMILIALES

DU 4 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2024

EXPOSITIONS, CINÉ-DÉBAT, FORMATION, FORUM...

La Communauté de communes du Sud Gironde et ses partenaires s'unissent pour lutter contre les violences et aider les victimes.



Retrouvez le programme au verso.
Toutes les animations proposées sont gratuites, sauf mention contraire.



PROGRAMME

- 4 NOV de 18h à 22h** **FORUM DES ACTEURS**
Salle Mauriac des Carmes à Langon
L'ensemble des partenaires œuvrant dans la lutte contre les violences et le soutien aux victimes seront présents.
- DU 4 AU 6 NOV** **EXPOSITION : FAIS PAS GENRE**
La Quincallerie (médiathèque intercommunale) à Langon
Par l'association Resonantes.
- 7 NOV à 19h** **FORMATION STAND UP CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE**
Siège de la Cdc du Sud Gironde
Par l'association Resonantes
Sur inscription, à partir de 15 ans : www.cdcsudgironde.fr
- 8 NOV à 20h** **CINÉ-DÉBAT AUTOUR DU FILM "TOUCHÉES"**
Cinéma Le Grand Rio à Langon
Par l'association Resonantes
Projection du film suivie d'échanges.
Sur inscription, à partir de 15 ans : www.cdcsudgironde.fr
- 23 NOV de 9h à 12h** **MARCHE ET COURSE SOLIDAIRE**
Bois de Toulenne
Par le Pôle territorial Sud Gironde
Départ libre entre 9h et 11h. Participation 2€. Village des acteurs. Infos : 05 64 37 17 00
- DU 5 NOV AU 8 DÉC** **EXPOSITION : BLESSURES DE FEMMES**
Par l'association Libre Vue.
• Du 5 au 15 nov. retrouvez l'exposition chez vos commerçants de la Rue Maubec (Langon).
• Du 18 nov. au 8 déc. rendez-vous dans certaines mairies du territoire (* d'infos sur www.cdcsudgironde.com/)

Infos :
www.cdcsudgironde.fr
05 56 63 81 10





Résumé du Conseil Muni

Décisions à prendre

1) Accord de la collectivité sur les conditions d'acquisition et de gestion de l'immeuble sis 1 rue de l'Église avec l'EPFNA

Pour rappel de la délibération du 20 septembre, M. le Maire proposait de recourir à la convention opérationnelle en cours avec l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) pour acquérir l'immeuble (habitation de 107 m² d'une contenance totale de 395 m²) 1 rue de l'Église. Cela constitue une réelle opportunité foncière pour la collectivité.

La convention permet d'acquérir (globalement en 2027) ce bien en 3 exercices possibles soit 70.000 €/an. Il s'agira aussi de régler dès à présent 10 % du montant afin d'avoir la possibilité de le louer. Quelques travaux seront à prévoir.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) Choix de l'entreprise chargée de la rénovation des crépis de l'église (1^{ère} partie)

Le projet de restauration des façades de l'église SAINT-SATURNIN, afin de stopper les infiltrations d'humidité et les détériorations des murs qui en découlent, a été inscrit au budget 2024, à hauteur de 59.000 € (TTC) et une demande de subvention au titre de la DETR 2024 a été obtenue à hauteur de 17.150 €. M. le Maire précise qu'il s'agira de réaliser au cours de cette opération la rénovation des parties les plus dégradées des façades ouest et sud (environ 250 m²). Une seconde opération sera à mettre en œuvre en 2026 pour terminer la restauration des façades nord et est (environ 170 m²).

Afin de lancer les travaux de la 1^{ère} phase, une seule entreprise a remis une offre, la SARL AGBAT demeurant Lande de Pouillon 32 Route de Lajordy 33210 Langon, pour un montant 49.750,00 € HT, soit 59.700 € TTC.

Après analyse, il s'avère que cette offre est conforme aux attentes techniques et à l'enveloppe financière. Les travaux seront réalisés au printemps.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3) Gestion du personnel communal- évolution du complément individuel annuel

M. le Maire rappelle la demande de M. le Sous-Préfet de réviser le régime indemnitaire lié à l'attribution de la prime annuelle au personnel communal, afin qu'elle soit

versée conformément aux dispositions en vigueur, soit au travers du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), adopté en conseil municipal en avril 2019.

Afin de répondre à l'évolution attendue du régime indemnitaire des agents communaux, la Commission du Personnel réunie le 14 octobre dernier, propose de verser le CIA en deux fractions :

- 1^{ère} part du CIA «socle» correspondant à la prime annuelle versée antérieurement, assortie des mêmes conditions d'attribution, qui sera versée en novembre ;

- 2^{ème} partie du CIA «variable», qui sera versée en février, correspondant à la conservation d'une part du régime indemnitaire pouvant être minorée en fonction de l'absentéisme de l'agent ou majorée pour valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir de ce dernier.

En outre, M. le Maire indique que, depuis le décret 26 juin 2024, les policiers municipaux peuvent bénéficier d'un nouveau régime indemnitaire prévoyant une indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable. Il propose au conseil municipal d'accepter la mise en œuvre de ce dispositif au bénéfice de l'agent en activité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Modification du contrat de location de l'Espace Culturel (évolution des modalités de paiement de location et mandat de prélèvement pour les cautions)

M. le Maire rappelle la demande du Service de Gestion Comptable (ex-Trésor Public) de faire évoluer les modalités de paiement de la location de l'Espace Culturel. Certains chèques étaient à la limite de validité suivant les locations.

Un titre sera émis en prévoyant un acompte de 50 % à la réservation. Cet acompte sera encaissé immédiatement. Si la location est annulée avant un délai raisonnable, une clause de remboursement de l'acompte est à prévoir. Sinon cet acompte restera acquis à la collectivité. Le solde sera à demander avant la date effective de la location (15 jours avant) et fera aussi l'objet d'un titre avant la date de location effective et le

paiement interviendra avant.

La caution doit obligatoirement faire l'objet du Mandat de prélèvement SEPA signé par le locataire (500 € pour d'éventuels dégâts matériel et 70 € pour l'entretien des locaux).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Renouvellement du contrat de prestation de services avec la SACPA (capture animaux errants)

M. le Maire rappelle au conseil municipal le contrat souscrit auprès de la Société SACPA dont l'objet est d'assurer 24h/24h et 7 jours/7 les interventions sur la voie publique relatives à :

- la capture et la prise en charge des animaux divagants,
- la capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux,
- la prise en charge des animaux blessés et le transport vers la clinique vétérinaire partenaire,
- le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarrisseur adjudicataire,
- le transport et la conduite des animaux à la fourrière animale désignée par le client.

Ces interventions sont réalisées à la demande des référents communaux dûment désignés.

Le contrat en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2024, M. le Maire propose aux élus de valider le renouvellement de ce contrat, sur la base d'un minimum garanti en 2025 de 1.090,18 € TTC [base de 0,32 € HT / habitant].

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) Remboursement des frais de mission liés au Congrès de l'A.M.F.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour pour les conseillers dans l'exercice de leur mandat :

Pour l'année 2024, M. le Maire propose au conseil municipal de conférer à Mme Nadège DESCLAUX un mandat spécial pour l'accompagner au Congrès annuel de l'Association des Maires de France, manifestation se déroulant du 18 au 21 novembre 2024. La commune prendra en charge ses frais de mission dans le respect des dispositions en vigueur .

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Informations

1) DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours (n°25 à 31)

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2) Présentation par M. le Maire du Rapport d'activité 2023 de la CdC Sud-Gironde Au service du territoire :

- Développement économique : zones d'activités, actions en faveur du commerce, tourisme, infrastructures portuaires
- Aménagement de l'espace documents d'urbanisme : urbanisme, politique du logement

et cadre de vie dont OPAH, aménagement numérique du territoire

- Accueil des gens du voyage
- Environnement : gestion des cours d'eau et prévention des inondations ; déchets : collecte et traitement ; assainissement non collectif

Les service à la population :

Action sociale :



Conseil municipal du 18 octobre 2024

- Petite enfance, enfance et jeunesse, insertion socio-économique de 16 à 25 ans, personnes âgées ou en situation de handicap : services d'aide à domicile et de portage de repas

- Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

- Politique locale de santé et maison de santé pluridisciplinaire

- Point justice

Mobilité

Culture, sport et loisirs : piscines, base nautique, CAP33, enseignement musical, bibliothèques, ludothèque

Les agents :

300 agents assurent le bon fonctionnement du CIAS et des services de la Cdc.

Parmi eux, plus de 200 sont dédiés aux services à la population : petite enfance, enfance-jeunesse, seniors, culture, sports et loisirs, point justice... Chaque été et pendant les vacances scolaires, ils sont rejoints par près de 100 animateurs en renfort dans les ALSH.

*Voir Graphique 1

L'intégralité du rapport est consultable sur www.cdcsudgironde.fr -> publications

3) Présentation du Bilan social 2023 (Rapport Social Unique) du personnel communal

*Voir Graphique 2

L'intégralité du bilan social est consultable sur www.mairie-toulenne.fr

4) Retour sur la rencontre avec M. le Sous-Préfet concernant les dossiers de subvention Bilan des opérations 2024

- Aménagements de sécurité sur la Route de Landiras (RD116) : les travaux devraient être lancés d'ici la fin de l'année 2024 / 1^{er} trimestre 2025.

- Rénovation des crépis de l'église (la 2^{ème} tranche sera à prévoir avec une nouvelle demande de subvention en 2026 (35 % de 50.000 € HT)).

Présentation des nouvelles opérations 2025 et 2026 :

- Extension et restructuration de l'école :

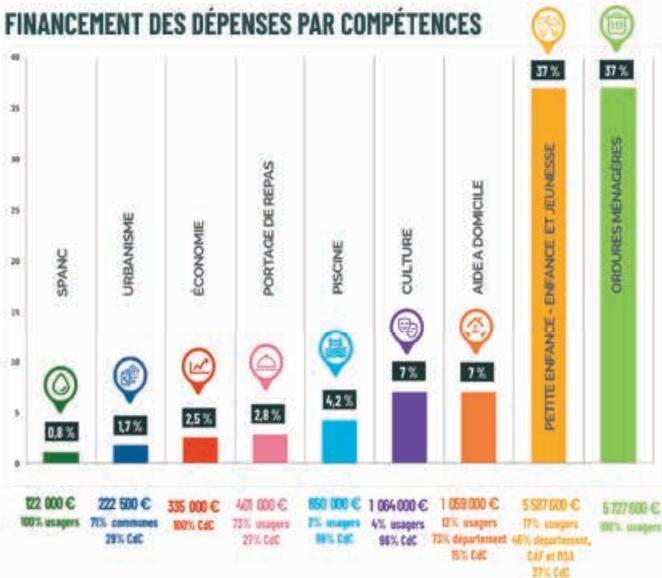
M. le Sous-Préfet souligne que l'État favorise l'accompagnement des communes concernant leur projet de rénovation et développement de leurs écoles. Il s'agit d'une priorité. Après la présentation du projet par M. le Maire (montant des travaux estimé au final à près de 2.000.000 €), M. le Sous-Préfet propose de déposer les dossiers selon le calendrier suivant :

En 2025 : DETR 1 / Extension et restructuration de l'école TR1 (35 % de 1.000.000 € HT) et en 2026 : DETR 1 / Extension et restructuration de l'école TR2 (35 % de 1.000.000 € HT).

- Aménagement des futurs ateliers municipaux dans le garage Messines (nouveau garage pour les véhicules, aménagement du garage et du local commercial) : en 2025 DETR 2 / (35 % de 500.000 € HT).

D'autre part, M. le Sous-Préfet confirme la plus grande vigilance à avoir sur l'inconstructibilité d'un terrain à Jean Cabos. Un procès-verbal doit être émis dès la 1^{ère} action d'aménagement.

*Graphique 1



Retrouvez les comptes-rendus des conseils municipaux dans leur intégralité sur www.mairie-toulenne.fr

Questions diverses

M. le Maire présente la manifestation initiée par la CdC Sud Gironde «Ensemble contre les violences faites aux femmes qu'elles soient sexistes ou familiales».

Marie-Claude BOUCAU informe que les prélèvements des loyers communaux doivent être réajustés pour la prise en compte de la revalorisation annuelle. Une action doit être menée envers un locataire accumulant 4 mois de retard.

À ce jour, les crédits du CCAS ont été utilisés à hauteur de 4.316 € sur un budget de 11.000 €.

Bernard LAMARQUE signale que dans le

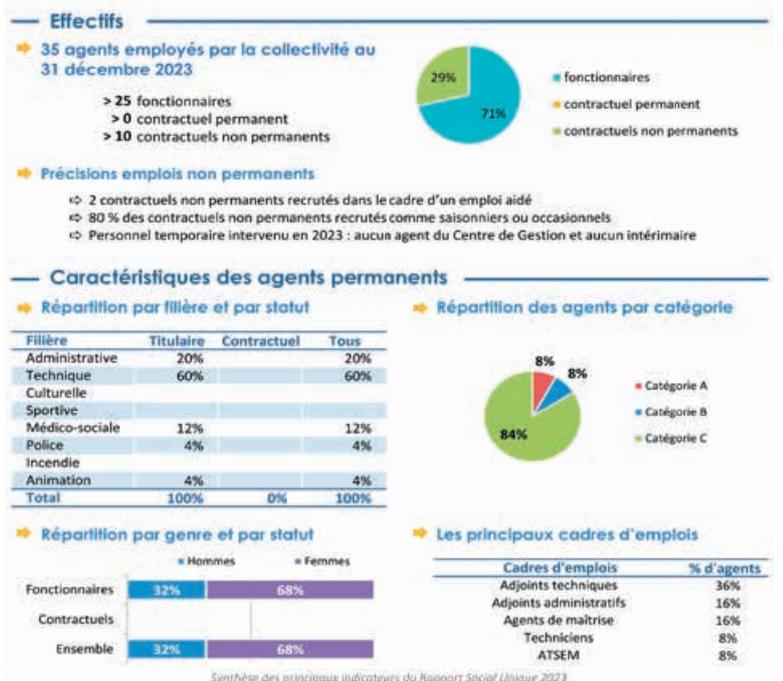
cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement en 2026, il n'a pas de nouvelles du cabinet d'étude mandaté par la CdC. Pour information, les travaux sur la digue sont lancés.

Jean-François BALADE remercie la commune pour le prêt de véhicule dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Palombe.

Nicolas PINAUD rappelle la reprise des spectacles du Festival du Petit Bois à l'Espace Culturel le 26 octobre (Mathieu Moustache et Alenada bal trad).

Jacques FAVIER relate l'exercice PPMS intrusion à l'école. Cela a bien fonctionné. Les nouveaux enfants de maternelle ont été préparés à cet exercice. Les élections du Conseil des Parents d'Élèves se sont déroulées avec une participation de 57 %. La liste est complète.

*Graphique 2



Prochain conseil :

Vendredi 8 novembre à 18 h 30



JUDO



Judo Club Toulonnais
1974 - 2024



Le Judo Club Toulonnais a vu le jour le 13 Novembre 1974. Depuis cette date, le JCT ne cesse de promouvoir la pratique (loisir et compétition) du judo et du jujitsu. Depuis 2022, deux nouvelles sections ont ouvert leurs portes. L'éveil judo pour les plus jeunes (à partir de 4 ans) et le Taïso (qui propose une activité de Sport Santé).

Au fil des années, le Judo Club Toulonnais a su construire des fondations solides, qui lui permettent cinquante ans plus tard de continuer à vous accompagner.

Nous vous accueillons au Dojo Pierre MOUTET.

Si toi aussi tu veux faire partie de l'histoire du Judo Club Toulonnais, rejoins-nous !

Lundi : Self-défense / Jujitsu (né en 2012 et avant) - 19h30 à 21h00

Mardi : Judo (né en 2016-2017 et 2018) - 18h00 à 18h45

Judo (né en 2013-2014 et 2015) - 18h45 à 19h45

Judo (né en 2012 et avant) - 19h45 à 21h00

Mercredi : Taïso / Fitness (né en 2012 et avant) - 19h30 à 20h45

Jeudi : Éveil judo (né en 2019 et 2020) - 18h00 à 18h45

À très vite sur nos tatamis !

Vous pouvez également vous inscrire dès à présent en prenant contact depuis notre site internet www.judoclubtoulonnais.fr

RA.PE.TOU

Le samedi 21 septembre, le complexe sportif de Toulonne a accueilli la 34ème assemblée générale du club des RAPETOU, rassemblant environ cinquante adhérents. Avec un effectif de 137 membres, le club démontre une belle énergie, soutenue par des entraînements réguliers dirigés par le coach Fabrice Baillet. Les sorties longues organisées le dimanche matin continuent d'attirer de nombreux participants, renforçant l'esprit de camaraderie au sein de l'association.

L'année 2024 a été riche en événements, notamment avec l'organisation de la fameuse "Cavale des Rapetou", qui a réuni 395 participants. Le bilan sportif a fait ressortir un total de 160 compétitions, y compris certaines à portée internationale.

Cette assemblée générale a également été marquée par un changement à la présidence. Jérémie Januard a quitté ses fonctions après avoir dirigé le club avec dévouement. Il a passé le flambeau à une nouvelle équipe composée de Frédéric Godde et Pascal Reynaud, qui partageront la présidence. Thibault Dupuy a été nommé secrétaire, tandis que Juliane Lelièvre s'occupera de la trésorerie. David Cazemajou, Marie Lurton et Jean-François Duloutre rejoignent également le bureau pour apporter leur soutien.

Enfin, l'association a annoncé l'ouverture d'une section marche à pied, animée par Jean-François Duloutre. Elle est encore en cours de lancement, mais l'idée est de se retrouver en groupe pour des randonnées dans la campagne, que ce soit en semaine ou le week-end. Ce sera un bon moment pour profiter de la nature tout en bougeant tranquillement.

Venez nous rejoindre pour partager des moments sportifs et amicaux, et contribuer à la vie de notre association !



Généalogie

Le Cercle Généalogique du Sud Gironde (CGSG, 25 adhérents), poursuit ses ateliers mensuels d'entraide et d'échange sur les recherches généalogiques des adhérents. Une fois par trimestre ces ateliers sont ouverts à tous utilisateurs du système Généanet, largement répandu dans l'association, mais sans exclusivité.

Pour cette fin 2024, les prochains ateliers se tiendront le mercredi 20 novembre et le jeudi 19 décembre, à 14h, toujours dans la salle des associations. La première participation est libre et gratuite !

Alors, Bienvenue... aux prochains nouveaux participants !

Contact : asso.CGSG@gmail.com

Le bureau du CGSG

GENEALOGIE à TOULENNE

Le Cercle Généalogique du Sud Gironde
(CGSG)

association loi 1901 : créée le 20/02/2023

vous propose :

- Des ateliers mensuels d'entraide et d'échanges sur vos recherches généalogiques
- Des rencontres, visites, participations avec d'autres structures ou activités généalogiques

Lieu : salle des associations (accès par la rue de l'église),
mairie, 73 av. du 8 mai 1945, 33210 TOULENNE

Adhésion (2024:10€) / **Renseignements**:

mail : asso.cgsg@gmail.com

Tel : 06 81 24 18 51
06 07 69 69 20



imprimé par nos soins
NPSILVP

«Tous les articles et photos destinés à la publication devront nous parvenir avant le 21 de chaque mois.
Courriel : communication@mairie-toulonne.fr»



En Voix La Musique

CHANGEMENT D'HORAIRE

Pour permettre à notre nouvelle chef de chœur d'arriver de Bordeaux dans de meilleures conditions, nous décalons d'un quart d'heure le début de nos répétitions : le mardi de 20h15 à 21h45 à l'Espace Culturel.

RECRUTEMENT : nous recherchons en particulier des voix d'HOMMES, les Femmes aussi seront les bienvenues.

Pour vous lancer dans l'aventure et venir nous rejoindre, il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances musicales, juste l'envie de chanter!

Nous sommes un ensemble vocal mixte à 3 voix : 3 Hommes / 9 soprani (voix haute) 9 alti composent notre chœur.

Chants en apprentissage depuis la rentrée de septembre: Bella Ciao (trad italien), Ma Liberté (Moustaki) ;

Chants prévus pour le reste de l'année : Hijo de la luna (version Française), Money money (groupe Abba), Alleluia (A.Cohen version Française), Mamma mia (Abba).

Convivialité, amitié, bonheur de chanter ensemble, sont l'ADN de notre chœur dirigé par notre jeune chef de chœur dynamique et sympathique : Célia NOTO REBIERE.

Bienvenue aux nouveaux chanteurs.

Reprise le mardi 5 novembre.

Contact : Marie-France Darrieulat,
Téléphone : 07 82 92 01 33



APE

ORGANISÉ PAR L'APE MARCHÉ DE NOËL DE TOULLENNE

**SAMEDI 7 DECEMBRE
DE 15H À 21H**

**PLACE DE
L'HORLOGE**

+ 20 STANDS
CADEAUX
GOÛTER
BUVETTE
DÉCOS

BUVETTE de l'APE
et de nombreux EXPOSANTS :

- Création Bois
- Miel
- Bougies
- Vin
- Décorations
- Pâtisseries
- Cosmétiques
- Laine & Crochet
- Ateliers création et coloriage ...

VENTE DE SAPINS

SAPINS DE NOËL
Comme l'année dernière, nous vous proposons d'acheter un sapin de Noël de qualité : EPICEAS ou NORDMANNIS, coupés ou en pot prêts à planter.

THÉÂTRE DE RUE

FLÂNERIES ENCHANTÉES
Le Voyage de Meringue : un duo décalé pour une déambulation visuelle et musicale pleine d'humour, d'élégance et de performances.

3 PARADES
DONT 1 DE NUIT EN LUMIÈRES

CHANT SON & LUMIÈRE

SPECTACLE MUSICAL
Virginie vous propose un spectacle en chansons et en lumières.

18H - 18H30

FOOD TRUCK

BURGERS MAISON
Pré-réservation possible via le compte f Burger Planet Foodtruck.

Début du service : 17H

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES EXPOSANTS ET ANIMATIONS : APETOULLENNE

ATPH

LE CHŒUR DU PAYS D'ALBRET FIDÈLE À SA RÉPUTATION

ATPH clôture sa saison musicale en beauté grâce à une superbe prestation du DU CHŒUR PAYS D'ALBRET qui a emballé la soixantaine de personnes présentes ce dimanche 20 octobre à Saint Saturnin, mais qui donnera des regrets à ceux qui se sont privés d'un plaisir aussi abordable... à portée de voix. La maîtrise et la rigueur du chef de chœur, la diversité et la richesse du répertoire proposé, la puissance des voix du chœur, capables de nuances extrêmes, harmonieuses, délicates, sensibles, la qualité des solistes, ont donné à cette soirée une allure de fête reconfortante, fête qui s'est poursuivie dans les annexes de la mairie autour d'un des célèbres produits de notre région qui a eu le don de délier encore plus les cordes vocales de nos sympathiques choristes du Pays d'Albret ! Bravo et Merci.

TOULLENNE OU LE PARADIS DES ENFANTS ESPAGNOLS ! Au SOLAR de 1942 à 1985

C'est à Toulenn, au bord de la Garonne, que se trouve le paradis terrestre des enfants espagnols de Bordeaux. Un paradis de lumière, d'espace, de sable, de roseaux, de pierres, d'équipes, de bannières, d'oiseaux, de chansons. Deux cents enfants espagnols de Bordeaux qui, grâce au «SOLAR ESPAGNOL», vivent durant deux mois chaque année sous le règne de la lumière et de l'eau. Ces enfants, prisonniers des mansardes, des cours intérieures, des escaliers obscurs comme tous ceux qui habitent dans les villes modernes, vivent à Toulenn des moments de liberté qui valent de l'or! Ils peuvent crier, courir, ce qu'ils ne peuvent pas faire dans la ville où ils ont passé dix mois à vivre tels des anges aux ailes repliées.

La colonie de vacances des jeunes Espagnols de Bordeaux à Toulenn est vécue avec un certain orgueil par ses organisateurs et avec une grande satisfaction par les parents. Elle réunit tous les avantages qui font défaut à la majorité des colonies recensées dans la région. Elle a recueilli à plusieurs reprises les félicitations des inspecteurs français, pourtant très sourcilieux sur les conditions à remplir pour l'organisation d'une structure d'une telle importance.

Elle possède en premier lieu un bâtiment spacieux et en bon état, ancien collège désaffecté dans lequel il a été possible de créer aisément des dortoirs pour cent garçons et filles, trente chambres pour l'encadrement et pour les parents qui viennent fréquemment rendre visite à leurs enfants. Deux salles de cinéma et de théâtre, des vestiaires, des salles à manger pour les jours de pluie, une chapelle et une église (celle du village), deux parcs, l'un pour les filles et l'autre pour les garçons à l'ombre d'arbres luxuriants, lieu agrémenté de fontaines, de bancs, de balançoires, de bassins, de panneaux de basket. Il y a une salle de douches et de bains, avec eau chaude et eau froide courantes dans toute la maison. Tout le domaine d'une superficie de 6.400 m² est exclusivement mis au service de ces enfants d'émigrés.

Dans ce cadre magnifique tant prisé des jeunes colons espagnols, une ambiance familiale s'ajoute au bonheur. La plupart des services sont assurés par des groupes de parents qui se relaient et élisent Toulenn comme lieu annuel de vacances. Enfin, autres particularités ou privilèges de cette colonie d'été, son orientation religieuse, culturelle et artistique. En permanence sont présents deux prêtres espagnols, deux ou trois étudiants en philosophie ou théologie, un ou deux professeurs de musique. Le directeur du Centre artistique «Bilzarra» si apprécié à Bordeaux, passe ses vacances annuelles au milieu des jeunes colons avec comme seule préoccupation de les initier à un large répertoire folklorique basque. Quatre religieuses espagnoles prennent soins des petits, garçons et filles, tandis qu'une autre sœur est exclusivement attachée à prodiguer des soins à l'infirmerie.

SOURCES: «El Solar espanol de Burdeos» livret de José Ramon Alberti (1954)

ADAV 33

Mercredi 6 novembre 2024
18H
Espace Culturel de Toulenn

L'ADAV33
Fête ses
60 ans!

Les Gens du voyage dans la chanson française des années 60 à nos jours

CONFÉRENCE MUSICALE

animée par Jean-Claude Rosameja
ancien Directeur de l'Association
Solidarité Avec les Gens du Voyage
(S.G.V. 65)

Maxime Le Forastier
DALIDA
LENY ESCUDERO
MANOS JOLO
DELORS

SYNTAX
DELORS



TOULENNE

ESPACE CULTUREL

16.Nov. 20H30
2024



Cie de
Mécanique
Générale
Contemporaine



Credit photo : Maitlys Habonneaud

Gratuit

Une Poignée de Terre



RENSEIGNEMENTS : 06.31.52.66.53